

Même après avoir lu la version préliminaire, je me suis sentie vraiment capable et prête à représenter les PVVIH avec confiance à n'importe quel niveau.

PVVIH du Kenya

Directives pour améliorer les CCM grâce à une participation accrue des PVVIH

et

Le défi, le changement et la mobilisation: Un guide à la participation des PVVIH aux Instances de coordination nationale

Nous considérons que le manuel est un superbe outil de travail pour nous. Nous sommes certains qu'il sera un très bon outil de travail pour tous les PVVIH vivant dans les pays où le Fonds mondial est présent et actif.

PVVIH du Honduras

Introduction

Les Directives pour améliorer les CCM grâce à une participation accrue des PVVIH et le manuel intitulé **Le défi, le changement et la mobilisation : Un guide à la participation des PVVIH aux Instances de coordination nationale** sera disponible au début de l'année 2005. Ces documents sont le résultat de nombreuses consultations et de l'assistance de plus de 400 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) de plus de 30 pays de chaque région du monde et dont la vaste majorité vit dans des pays en développement et des pays en transition.

Chaque version préliminaire a été circulée pour recevoir commentaires et feed-back et les réponses ont été traduites si nécessaire et intégrées si possible. Le manuel et les directives sont un exemple d'une collaboration riche des compétences polyvalentes des personnes séropositives à VIH, transcendant les frontières, les régions, les langues et les réseaux. La plupart de ceux qui ont concouru aux directives et au manuel avaient déjà une certaine connaissance du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) et, chose plus importante encore, des Instances de coordination nationale (Country Coordinating Mechanisms ou CCM). De fait, un grand nombre de ces collaborateurs sont eux-mêmes des membres des CCM, des membres fondateurs ou membres du Conseil d'administration du Fonds mondial. D'autres ont acquis leur expérience tout au long d'un minutieux processus de consultation.

Ensemble, nous avons pu tirer parti de notre expertise collective et des leçons retenues dans le cadre de notre collaboration individuelle avec les CCM afin de modeler le contenu des directives et du manuel.

Les Directives

Ces directives ont été formulées puis approuvées par un groupe important de PVVIH qui ont une expérience directe des défis et obstacles qui entourent la participation des PVVIH aux CCM leur conférant ainsi valeur, légitimité et crédibilité.

Ces directives peuvent être utilisées comme outil de plaidoyer pour aider toutes les parties concernées par les mécanismes du Fonds mondial à vérifier que les questions et problèmes concernant les PVVIH sont couverts en tous points dans la mesure du possible. (Les directives peuvent également être adaptées pour toute collaboration avec d'autres entités multisectorielles ou de coordination aux niveaux local, de district, provincial ou régional).

Nous espérons que ces directives seront copiées et distribuées à la plus grande échelle possible.

Le manuel

Le manuel a été créé essentiellement pour des PVVIH qui interviennent déjà au niveau du VIH/SIDA dans leur pays et qui possèdent une certaine connaissance du Fonds mondial.

Probablement qu'un grand nombre de personnes dans le public ciblé participent déjà d'une manière ou d'une autre à des activités se rapportant au Fonds mondial, que ce soit en qualité de membre d'un CCM, ou de réseaux représentés auprès d'un CCM ou comme sous-bénéficiaire des subventions du Fonds mondial.

D'autres ne sont pas peut-être pas encore engagés à l'heure

actuelle mais souhaitent en apprendre davantage à propos du Fonds mondial cherchant à inclure tel réseau ou telle organisation dans le CCM d'un pays ou d'une région donnée.

Quel sera le contenu du manuel ?

Le manuel comprendra les sections suivantes:

- Données générales sur le manuel
- Informations sur le Fonds mondial
- Caractéristiques sur les CCM
- Acquisition de compétences, connaissances et d'expérience pour devenir un membre efficace d'un CCM
- Rôles et responsabilités- passer de la participation symbolique à un engagement authentique au CCM
- Communication et coordination
- Directives pour améliorer les CCM en renforçant la participation des PVVIH
- Ressources techniques et informations supplémentaires

Quand le manuel sera-t-il disponible ?

Nous espérons avoir la version anglaise du manuel et des directives prête en janvier 2005.

Les versions dans d'autres langues seront disponibles peu après, dès que sont localisées les sources de financement pour leur traduction et production.

Directives pour améliorer les CCM grâce à une participation accrue des PVVIH

Directives pour les CCM

- Les CCM devraient choisir des membres auprès de groupes aussi divers que possibles, y compris les PVVIH.
- Les PVVIH devraient constituer au moins 10% des membres des CCM avec un minimum de deux PVVIH par CCM.
- Les mécanismes de sélection pour tous les représentants des CCM devraient être équitables, transparents et n'exclure personne.
- Les membres PVVIH des CCM et leurs remplaçants devraient être choisis aux termes d'un processus démocratique, qui n'exclut personne et qui est totalement indépendant des CCM.
- Les remplaçants devraient être autorisés à assister aux réunions des CCM.
- Les CCM devraient vérifier un bon équilibre entre les genres au niveau des membres. Les PVVIH, membres des CCM, s'assureront que cet équilibre est maintenu lors du choix d'un remplaçant.
- Tous les membres des CCM devront recevoir une orientation et sensibilisation dont une discussion du principe GIPA, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le SIDA, et de la lutte contre les trois pandémies.
- Les CCM assureront une rotation des positions de président et vice-président entre la société civile et le gouvernement.
- La durée du mandat d'un membre du CCM sera d'une à deux années et jamais plus de trois.
- L'ordre du jour préliminaire d'une réunion de CCM sera communiqué dans les deux semaines au minimum avant la réunion.
- Chaque décision du CCM sera prise par voie de consultation et de consensus du groupe, chaque fois que possible.
- Les réunions des CCM seront dûment documentées et les minutes seront largement diffusées dans les deux semaines qui suivent la réunion.
- Aux fins d'assurer un maximum de communication et de transparence, les CCM publieront régulièrement des mises à jour par l'entremise de bulletins et du courriel.
- Les PVVIH et autres membres des CCM y compris les remplaçants toucheront des indemnités journalières et les frais de voyage seront payés le cas échéant.
- Si nécessaire, les PVVIH et les autres membres d'un CCM auront le droit de demander des directives et conseils externes sur des domaines particuliers tels que les politiques, les finances et les questions juridiques.
- Les CCM devraient aider les PVVIH à acquérir les

compétences et capacités requises pour participer pleinement au CCM.

- Lors des réunions, l'interprétation et la traduction de documents seront mises à la disposition des PVVIH et d'autres personnes qui ne peuvent pas communiquer dans la langue officielle du CCM.
- Les membres PVVIH du CCM devront participer activement aux comités exécutifs et sous-comités.
- Les membres PVVIH du CCM seront consultés pour la planification et les dates des réunions du CCM ainsi que pour l'élaboration de l'ordre du jour.
- Les CCM soutiendront les réseaux de PVVIH pour qu'ils organisent des réunions où seront discutés les questions relatives aux CCM si de telles réunions ne sont pas encore tenues.
- Les Secrétariats des CCM devraient recruter des PVVIH au sein de leur personnel.
- Des séances de mise au courant seront organisées pour tous les membres PVVIH des CCM pour renforcer leur connaissance et compréhension des questions, systèmes et procédures du Fonds mondial.

Directives pour le Conseil d'administration et le Secrétariat du Fonds mondial

- Le Secrétariat du Fonds mondial devrait faciliter et encourager le contact entre les membres PVVIH des CCM dans les différents pays.
- Le Secrétariat du Fonds mondial devrait vérifier que tous les membres PVVIH des CCM ont accès aux personnes concernées (avec tous les détails pour les contacter) du Secrétariat du Fonds mondial et aux délégation du Conseil d'administration y compris les membres du Conseil.
- Lors des visites dans les divers pays, le personnel du Fonds mondial devrait rencontrer systématiquement les réseaux des PVVIH.
- Le Secrétariat du Fonds mondial devrait donner l'exemple et recruter un nombre important de PVVIH auprès de toutes les équipes du Secrétariat cherchant ainsi à ce que les PVVIH représentent 10% de tout le personnel. Le Fonds mondial devrait utiliser l'action positive en recrutant les PVVIH, s'assurant que ces derniers n'occupent pas simplement des postes d'administrateurs ou d'assistants mais soient également à la tête de postes de direction.
- Le Secrétariat du Fonds mondial devrait communiquer des termes de référence et critères de sélection pour les Agents locaux du Fonds.

Directives pour les membres et groupes de soutien PVVIH des CCM

- Les membres PVVIH des CCM devraient avoir des remplaçants si pour une raison ou pour une autre ils sont incapables de participer aux activités des CCM.
- Les membres des CCM et leurs remplaçants devraient être choisis par l'entremise d'un processus démocratique qui n'exclut personne. Le processus de sélection des PVVIH leur conférant qualité de membre auprès des CCM devrait être approuvé et exécuté par des réseaux nationaux de PVVIH garantissant l'inclusion de tous les groupes. Le processus doit être complètement indépendant du CCM.
- Les représentants des PVVIH auprès du CCM devront disposer des compétences nécessaires et appartenir à une organisation ou à un réseau de PVVIH qui opère dans la province, l'état ou le pays.
- Des Termes de référence devront être formulés pour les membres PVVIH des CCM et leurs remplaçants par leurs groupes de soutien.
- Des séances de mise au courant seront organisées par le groupe de soutien des PVVIH pour les membres PVVIH des CCM et leur remplaçants, en plus de la mise au courant donnée par le CCM.
- Les membres PVVIH des CCM et leurs remplaçants devraient faire preuve de bonnes aptitudes aux relations interpersonnelles et publiques afin de pouvoir communiquer efficacement.
- La représentation du point de vue géographique, genre et vulnérabilité doit être assurée par le biais d'une rotation de la représentation après chaque mandat et en recommandant plus d'un PVVIH par CCM.
- S'il n'existe pas actuellement de PVVIH auprès d'un CCM, un plaidoyer sera fait par les réseaux pour changer cette situation. Ceux-ci prendront l'initiative d'assister aux réunions des CCM et exigeront une place à la table.
- Chaque décision que doit prendre en principe un CCM doit être discutée au préalable par le réseau des PVVIH. On conviendra à l'avance de la position et des positions de remplacement. Toute décision sera prise en consultation avec le groupe et après consensus collectif, reflétant ainsi le point de vue unifié et crédible des PVVIH.
- Les membres PVVIH des CCM devraient être bien préparés pour prendre la parole concernant l'ordre du jour d'une réunion CCM. Pour cela, ils se prépareront à l'avance grâce à une consultation suivie avec leurs réseaux.
- Les membres PVVIH des CCM devraient être préparés et à l'aise pour poser des questions détaillées et approfondies ainsi que pour demander des réponses honnêtes lors des réunions des CCM.
- Les membres PVVIH des CCM devraient être en contact direct avec des membres PVVIH des CCM d'autres pays et avec la délégation du Conseil du Fonds mondial pour les communautés vivant avec les trois maladies, par l'entremise des points focaux régionaux pour la délégation.⁴
- Les membres PVVIH des CCM devraient présenter régulièrement des mises à jour claires, sous forme écrite et verbale, à leurs réseaux de PVVIH.
- Les réseaux de PVVIH devraient mettre en place des mécanismes conviviaux de communication et de coordination. Ils publieront et diffuseront des mises à jour régulières par voie de bulletin et de courriel pour enrichir la communication et augmenter la transparence.
- Les membres PVVIH des CCM devront assister régulièrement aux réunions du réseau pour faire le compte rendu des activités des CCM et pour consulter les membres quant aux futures questions qui seront présentées au CCM.
- Les réseaux de PVVIH devraient toujours laisser suffisamment de temps pour discuter des questions relatives aux CCM lors des réunions.
- Les réseaux de PVVIH devraient forger des relations avec le personnel du Secrétariat du Fonds mondial intervenant dans leur région et être en contact régulier avec ce dernier.
- Les membres PVVIH des CCM devront être informés à l'avance des dates des réunions du Fonds mondial et tous les efforts seront faits pour garantir leur présence et/ou celle d'autres représentants des réseaux de PVVIH.
- Les réseaux de PVVIH devraient conclure des partenariats avec des ONG internationales et nationales et des réseaux de PVVIH régionaux et internationaux (par exemple, la Communauté internationale des femmes vivant avec le SIDA [ICW] et GNP+). Cela élargira l'accès au soutien technique et renforcera la collaboration, d'où une voix locale plus forte dans les activités mondiales de plaidoyer.
- Les membres PVVIH des CCM devront vérifier que la priorité est accordée aux questions relatives aux PVVIH et que celles-ci figurent dans les Propositions coordonnées des pays.
- Les réseaux nationaux de PVVIH devraient chaque fois que possible planifier les réunions deux semaines avant chaque réunion du conseil pour planifier les stratégies pour leurs activités relatives au Fonds mondial et au CCM. Les conclusions de ces réunions devraient être communiquées au représentant de la délégation auprès du Fonds mondial pour les communautés touchées par ces maladies.

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

POLICY Project
policyinfo@tfgi.com
GNP +, Global Network of
People Living with HIV/AIDS
info@gnpplus.net

